



DELIB 40-2025

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de CAHUZAC
Séance du 11 septembre 2025 à 20h00**

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 6

En exercice : 10

Qui ont pris part à la délibération : 10

Date de la convocation : 04/09/2025

Date d'affichage : 04/09/2025

L'an deux mille vingt et cinq et les onze septembre à 20h00, le Conseil Municipal de CAHUZAC, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Mme Alexia BOUSQUET, Maire.

Présents : Alexia BOUSQUET, Emeline PAGÈS, Evelyne ROUANET, Francis LEDOUX, Jean-Luc IMART, Nadège BOUYSSSE.

Pouvoir : Adrien STOLDICK à Emeline PAGÈS, Cédric GARCIA à Jean-Luc IMART, Martine BOUSQUET à Francis LEDOUX, Simon SAFFORES à Alexia BOUSQUET

Absents :

Secrétaire de séance : Nadège BOUYSSSE

La séance débute à 20h10 sous la présidence de Madame Alexia BOUSQUET

Conformément à l'article L 2121-21 du CGCT, Madame le maire propose de voter à main levée.

Pour : 10, Contre : 0 ; Abstention : 0

Objet de la délibération : **DÉLIBÉRATION FONGIBILITÉ DES CRÉDITS AU 1^{er} JANVIER 2026, POUR L'ANNÉE 2026.**

Madame le Maire rappelle au conseil que le chapitre dépenses imprévues présents dans l'ancienne nomenclature comptable M14, a disparu dans la M57.

Elle précise au conseil qu'il peut lui déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Madame le Maire demande au Conseil de bien vouloir l'autoriser à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5%, ce qui lui permettra en cas de manque de crédit sur un chapitre de pouvoir l'agréments rapidement sans passer de DM en conseil.

Elle précise qu'elle notifiera chaque virement de crédit effectué en début de séance du conseil suivant sa décision.

Pour : 10, Contre : 0 ; Abstention : 0

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance,

Mme le Maire, Alexia BOUSQUET.